N°. CIII.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA COUR ET DE LA VILLE,
PAR M. G******.

Du Mercredi 30 Décembre 1789.

Découverte du Conſpirateur qui a aſſaſſiné M. TRUDON.

Nouvelle Conſpiration contre la Nation, fixée au PREMIER JANVIER.

Conſpirateurs arrêtés hier matin, qui enrôloient dans la Conjuration.

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN préſenté par LA REINE à la Garde Nationale.

ASSASSINAT d'un Grenadier, dans la rue du Roule. — Hiſtoire d'une femme détenue injuſtement, pendant ſeize ans, dans un Monaſtere. Capture d'argenterie. — Anecdote piquante. — Ordonnance ſur les Femmes & Filles publiques.

ASSEMBLÉE NATIONALE.
Séance du 28 Décembre.

L'ASSEMBLÉE a décrété que M. Talhouet, Préſident du Parlement de Bretagne, qui a

protestė contre la conduite de la Chambre des Vacations, seroit exempté de paroître à la Barre.—Il a ensuite été décrété que les anciennes Assemblées Administratives, les Intendans & Subdélégués, rendroient leurs comptes aux nouvelles Assemblées Administratives, lorsqu'elles entreroient en fonctions. —On a lu une Lettre de M. d'Albert, Commandant de la Marine de Toulon, par laquelle il demande à l'Assemblée l'honneur d'être entendu & de lui offrir sa justification. L'avis de M. de Lanjuinais, d'ajourner à faire droit sur la demande du Commandant de la Marine, après que le rapport de l'affaire auroit été fait, a été adopté.—M. Target a annoncé qu'on ne pouvoit accorder aux Assemblées de Département la connoissance des contraventions, & de la police des Postes & Messageries, non plus que de toutes les affaires contentieuses, jugées jusqu'ici par les Intendans; parce que ces divers objets tenoient essentiellement à l'ordre judiciaire, & que, lorsqu'il s'agiroit de l'organiser, il seroit proposé à l'Assemblée l'érection d'un Tribunal particulier d'Administration, chargé de régler le contentieux sur les Postes & Messageries, &c.; & qu'il falloit attendre cet instant pour s'occuper de cette matiere. Ce renvoi a été approuvé.—On a réglé que les comptes des dix dernieres années des Intendans, Subdélégués, Commissions Intermédiaires, Officiers Municipaux, & des Préposés aux autres Administrations, seroient revisés par les Assemblées de Département.—M. de

Maissemy a demandé, au nom de la Commune de Paris, qu'elle fût comprise dans un Département territorial, sans en obtenir un qui lui fût particulier. — Monsieur, Frere du Roi, a adressé à l'Assemblée le Discours qu'il a prononcé, le 26, devant les Représentans de la Commune, relativement à l'affaire du Marquis de Favras.

DISTRICT.

Le Comité Civil du District Notre-Dame fait défenses à toutes femmes & filles publiques d'accoster les hommes dans les Rues & Places du District, ni de s'arrêter tant auprès de la Caserne, que des différens postes occupés par les Soldats de la Garde Nationale; le tout sous les peines portées par les Réglemens & Ordonnances concernant les femmes & filles publiques.

CHATEAU DES TUILERIES.

28 Décembre 1789.

On a tenu un Conseil, hier soir, chez le Roi: tous les Ministres y ont assisté; & le Président de l'Assemblée Nationale, accompagné d'un Huissier, a présenté à Sa Majesté plusieurs Décrets, pour qu'elle leur donne la Sanction.

2

Une chose digne de remarque, c'est qu'un particulier a présenté au Roi, qui alloit à la Messe, un Mémoire ou un Placet : Sa Majesté a pris le papier, & l'a lu en s'en allant.

A midi moins un quart, la Garde montante de Sa Majesté est arrivée, précédée d'une Musique militaire ; la Garde montante, selon l'usage, prit en entrant le côté droit, & la Garde descendante, le gauche.

Dans cet instant, la Reine & Monseigneur le Dauphin parurent à la premiere croisée de l'entresol, attenant au péristile de la Cour Royale, & firent éclater tant de satisfaction à la vue des soldats Citoyens, que les Musiciens se présenterent sous cette même croisée, & exécuterent différens petits airs, tour-à-tour gais & militaires, auxquels Sa Majesté parut prendre beaucoup de plaisir. La joie brilloit aussi dans les yeux de Monseigneur le Dauphin ; cet aimable Prince se mit tout naturellement à danser & à sauter en cadence aux accens doux & fiers de la Musique Nationale.

La Reine prit le Dauphin dans ses bras, & le présenta aux Citoyens attendris. Ah ! comme dans ce moment tous les cœurs palpitoient d'amour, de tendresse & de respect ! Le concert a duré près de trois quarts d'heures ; la Troupe, pendant ce temps, est restée sous les armes. La Garde descendante partie, celle qui devoit la relever prit ses postes, & leurs Majestés se retirerent.

VARIÉTÉS.

Lettre aux Auteurs du Journal.

Paris, ce 27 Décembre.

Non-seulement la France, mais l'Europe entiere, Messieurs, a cru que l'Aristocratie & le Despotisme étoient anéantis; voici cependant une preuve du contraire. J'arrive de ma Terre près de Rosay, en Brie, où l'on m'a raconté l'histoire d'une femme enfermée dans l'un des Couvens de cette Ville. Mon épouse émue par ce récit, m'engagea à l'accompagner auprès de cette infortunée. Nous trouvâmes, en effet, une Dame âgée de cinquante ans, mais qui paroît en avoir soixante, épouse d'un sieur de Juillé, ancien Major d'infanterie, & détenue dans ce Couvent depuis seize ans par Lettre de-Cachet. A l'époque où le sage Décret de l'Assemblée Nationale a supprimé ces instrumens odieux du Despotisme Ministériel, M. de Saint-Priest, en annonçant à la Prieure du Monastere la main-levée de l'ordre du Roi, lui ordonna en même-temps de garder, comme ci-devant, ladite Dame en clôture. Cette femme malheureuse demande, en se plaignant de cet ordre barbare, *lequel vaut le mieux, d'être détenu par Lettre-de-Cachet, ou par ordre du Ministre?*

Je pars demain pour ma campagne; je m'instruirai de toutes les circonstances de la persécution qu'on a fait subir à cette victime du despotisme. Je vous en ferai part aussi-tôt

afin que, par la voie de votre Journal, vous puissiez instruire un Peuple généreux qui vient de briser ses fers, qu'il est encore des hommes qui abusent de leur autorité pour violer ou éluder les Décrets de l'Assemblée Nationale. Je vous donnerai tous les renseignemens possibles sur cette affaire, ainsi que les noms des Communautés où cette Dame a été renfermée; enfin, je ne vous manderai rien que de vrai, &c.

Signé, le Comte DE MARESSAL.

Que faites-vous du matin au soir chez Madame L. J. L., rue de l'E.-St.-H., disoit-on à M. de M.? Hélas! répondit-il, je suis l'homme de France le plus occupé; je caresse la femme, je bats le mari, je les ruine tous les deux.

Une partie de la tâche que nous nous sommes imposée, consistant à rendre compte même des bruits publics, lorsqu'ils paroissent généralement répandus, nous dirons deux mots de la prétendue nouvelle révolution qui a été fixée, dit-on, irrémissiblement au premier jour du mois de Janvier 1790, & où l'on verra reparoître sur la scene un Acteur, maintenant à peu près oublié, mais qui naguères jouoit un des premiers rôles. On ajoute que la conjuration qui, dans ce moment, occupe les esprits, n'étoit qu'un coup frappé à propos par une politique adroite, qui, pour mieux cacher ses projets, & déjouer les efforts de nos généreux défenseurs, a jeté ce *leurre*

parmi le Peuple. Nous ne parlons de ces bruits populaires que pour en faire sentir toute l'invraisemblance, en observant cependant combien il nous importe de nous tenir constamment alertes & sur nos gardes.

Hier, on a arrêté, dans la rue du Coq-Saint-Honoré, deux hommes & une femme, qui enrôloient secrettement des Conspirateurs; ils ont été conduits à l'Hôtel-de-Ville, où ils étoient encore à une heure après-midi; on a saisi chez eux un registre qu'on dit être très-important, & couvert en vert.—C'est un jeune homme, auquel ils avoient fait des offres d'argent, qui a été les dénoncer à la Garde de la Barriere-des-Sergens.

Si nous voulions consigner dans nos Feuilles tous les bruits populaires, elles ne suffiroient pas, eussent-elles *l'ampleur* du Journal-Colosse de M. Pankouke; on vient de nous assurer, par exemple, que l'on avoit assassiné, la nuit derniere, un Grenadier, dans la rue du Roule, & que, la même nuit, on avoit fait une capture de plusieurs chariots, chargés d'argenterie, qui ont été conduits à l'Hôtel-de-Ville.

Hier, environ vers les 7 heures du matin, un jeune homme se rendoit à son Bureau, dans la vielle Rue du Temple, deux hommes d'assez mauvaise mine, & enveloppés dans leurs manteaux, marchoient devant lui & parloient avec beaucoup de chaleur, quoique à demi-voix; la curiosité du jeune homme

a été piquée, ils les a suivis d'assez près pour pouvoir entendre ce qu'ils disoient. *Oui, mon ami*, a dit l'un d'eux, *nous avons tous juré de nous venger; tu ne veux pas être des nôtres, mais au moins tu ne nous trahiras pas. — Je ne vous trahirai pas. Non. Mais je n'ai pas moins en horreur l'assassinat du malheureux Trudon. — Bas! tu as bien lu le billet, celui-là n'a fait que commencer la danse. — Est-il bien possible que ton frere, qui m'a toujours paru si doux, ait été capable d'un pareil attentat. — Oui, c'est lui qui a porté le coup; mais c'est moi qui ai écrit le billet.* Dans cet instant ces deux hommes se sont apperçus qu'on les observoit; ils se sont mis à marcher avec beaucoup de vîtesse, & ont bientôt disparu aux yeux du jeune homme étonné.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 de ce mois, sont priés de le faire renouveller au plutôt, afin de n'éprouver aucun retard dans l'envoi des premiers Numéros de 1790.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 sols, pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs,* N° 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, rue N. D